

pour moi la raison , & la connoissance générale de l'esprit humain qui ne s'aveugle pas de propos délibéré quand la lumière l'éclaire abondamment ; & j'ai fait voir que le simple exposé du procédé suffiroit pour mettre l'accusé hors cour & procès. J'ai vu depuis peu une nouvelle preuve du peu de cas qu'il faut faire de ces prétendues histoires de personnes brûlées pour leur savoir faire en physique, chymie, statique &c. Dans le *Journal de Paris*, n. 153, je vois l'instituteur d'un petit cheval nommé *Moraco* accusé de magie par le peuple de Paris, n'échapper au bucher que parce qu'il trouva des juges éclairés. Mais dans le n. 182, *Moraco* est cause que son maître est brûlé à Arles. Enfin Voltaire parle aussi d'un cheval qui devoit être brûlé avec son maître. Mais ce *Moraco* que l'auteur du Journal ou plutôt d'une lettre insérée dans le Journal, croit avec raison être le même, a échappé le feu en 1606, & a été brûlé, selon le même auteur, en 1658 (ce qui est difficile à comprendre, vu que c'est exactement la date de l'impression de l'ouvrage où la chose est rapportée comme une vieille histoire), & son procès se faisoit au Chatelet en 1601 *. On voit par le parfait accord des dates ce qu'il faut penser de ces trois histoires, & à proportion, de toutes les histoires de ce genre. Ce n'est pas tout. *Moraco* qui est absous, est bay, & son maître est Ecoffois; *Moraco* brûlé est noir, & son maître Napolitain. En

* Vol.
Siccle de
Louis XIV.

fin